

Politique de sélection (2019)

Remarque : Ce document doit être utilisé à titre d'exemple. Chaque fédération nationale devrait réviser ses activités nationales. Ceci devrait être préparé et diffusé au moins 3 mois avant les courses de sélection, mais idéalement 6 mois à l'avance. Si un comité de sélection est créé, ce qui est recommandé, il devrait être connu et communiqué à toutes les équipes au moins deux semaines avant toute activité de sélection.

En fonction de la situation nationale, la politique de sélection peut être utilisée pour choisir entre le même type de bateau pour la représentation, entre les athlètes constituant les types de bateaux et pour fournir un classement permettant de décider des compétitions auxquelles l'équipage doit participer (ou non) suivant les budgets et les priorités.

Ce document devrait être appuyé, dans la mesure du possible, par une stratégie nationale pour le programme de haut niveau (performance).

Nous recommandons des pourcentages proches des records du monde (Standard Médaille d'or) pour chaque type de bateau. Un exemple est également fourni par le lien au <http://www.worldrowing.com/development/>

Introduction

Ce document établit les procédures et les critères qui doivent être utilisés pour sélectionner les équipes nationales d'aviron à tout moment.

Objectifs des équipes nationales

L'équipe nationale d'aviron est composée des meilleurs rameurs/rameuses et entraîneurs/entraîneuses. Ils doivent remplir les conditions requises pour représenter leur pays dans les compétitions internationales.

Le financement et les ressources seront fournis parpour le programmeet seront géré par

PRINCIPES DE SELECTION

Les critères de sélection nationaux adhèrent aux principes suivants :

- Sélectionner et préparer les équipages avec le meilleur potentiel de haut niveau sur la base de tests clairement communiqués (en bateau, en ergomètre et autres) et à partir de compétitions (avec clubs et en championnats nationaux ou autres régates).
- Processus clairs et transparents pour tous les athlètes et entraîneurs / entraîneuses.
- Informer les athlètes potentiels et les entraîneurs/entraîneuses des processus de sélection.
- Considérer que tous les athlètes sont potentiels.

OBJECTIFS

SECTION 1 – ORGANISMES DE SÉLECTION AUTORISÉS.

Le directeur technique et / ou les entraîneurs et entraîneuses des équipes nationales, nommés par fédération d'aviron, sont habilités à sélectionner les équipes nationales à partir des candidatures reçues par les entraîneurs et entraîneuses des clubs, te ce, comme indiqué aux sections 4 et 5 sou-mentionnées dans ce document.

La composition des équipages au sein de l'équipe nationale sera recommandée par le directeur technique national et / ou les entraîneurs et entraîneuses de l'équipe nationale et validée par le comité de sélection.

Comité de sélection : il est composé de personnes neutres ayant une compréhension et des connaissances suffisantes pour valider les recommandations du directeur technique national et / ou des entraîneurs et entraîneuses de l'équipe nationale avec la sélection de l'équipage. Composition recommandée :

- Ancien athlète d'élite ou athlète ayant une expérience internationale
- Entraîneur de club.
- Un membre du bureau de la fédération nationale.

SECTION 2 – EQUIPES NATIONALES

Championnats du monde d'aviron FISA

Les équipages sélectionnés devraient avoir le potentiel de figurer dans les 75% des plus performants des championnats du monde FISA.

L'équipe nationale d'handi-aviron sera ouverte aux athlètes porteurs de handicap tel que défini dans le code des courses de la FISA et classés par un classificateur officiel FISA.

Jeux Régionaux

Les équipages sélectionnés doivent avoir le potentiel de remporter une médaille (terminer dans les trois premiers) aux Jeux et la FISA établira le quota de participation qui s'appliquera à l'équipage, sélection pour participer aux Jeux

En cas de modification par la FISA / CNO / Ministère des Sports, des critères de sélection et **d'admission**, le adopte ces modifications et en informe ses membres le plus tôt que possible.

Exemples de critères d'admission:

- Résident et / ou détenteur du passeport national ;
- En règle comme membre de la fédération nationale, sans antidopage ni autre violation;
- A participé aux tests et à la formation décrites par la fédération nationale pour être considéré comme faisant partie de l'équipe nationale;
- A des résultats aux championnats nationaux ;
- A rempli / accepté de respecter toutes les formes, tel que l'accord de l'athlète ou un code de conduite.

Jeux Continentaux

Les équipages sélectionnés doivent avoir le potentiel de remporter une médaille (terminé dans les trois premiers), et ce, dans la Les Jeux La FISA établira le quota de participation qui s'appliquera à la sélection de l'équipage pour participer aux Jeux

En cas de modification par FISA / CNO / Ministère des Sports des critères de sélection et **d'admission**, le adopte ces modifications et en informe ses membres le plus tôt que possible.

Régate de Qualification Pour Les Jeux Olympiques et Paralympiques (J.O & J.P)

Les équipages sélectionnés doivent avoir le potentiel pour se qualifier pour les JO et JP de

La FISA établira le quota de participation qui sera appliqué à la sélection de l'équipage pour participer à la régates de qualification aux JO et JP.

Si la FISA modifie les critères de sélection et d'admission, la Fédération d'aviron de prend les mesures en vigueur et en informe ses membres dans les meilleurs délais.

Championnats du Monde des moins 23 ans FISA.

Les équipages sélectionnés de la fédération d'aviron doivent avoir le potentiel de figurer parmi les 75% des plus performants des Championnats du Monde FISA des moins de 23 ans.

La sélection des rameurs et rameuses de moins de 23 ans, sera ouverte aux athlètes de moins de 23 ans.

Championnats du Monde Junior FISA.

Les équipages sélectionnés de la fédération d'aviron doivent avoir le potentiel de figurer parmi les 75% des plus performants des Championnats du Monde Junior FISA.

La sélection des rameurs et rameuses juniors, sera ouverte aux athlètes juniors.

Championnats Régionaux d'aviron junior.

Les équipages sélectionnés pour le doivent être d'un niveau suffisamment élevé pour y être compétitifs.

La sélection des rameurs et rameuses juniors, sera ouverte aux athlètes juniors.

Championnats Régionaux d'aviron pour les moins de 23 ans.

Les équipages sélectionnés pour le doivent être d'un niveau suffisamment élevé pour y être compétitifs.

La sélection des rameurs et rameuses de moins de 23 ans, sera ouverte aux athlètes de moins de 23 ans.

Championnats Régionaux d'aviron senior.

Les équipages sélectionnés pour le doivent être d'un niveau suffisamment élevé pour y être compétitifs.

Autres Régates internationales

Les équipages sélectionnés pour le doivent être d'un niveau suffisamment élevé pour y être compétitifs.

SECTION 3 – CONDITIONS REQUISES

Les équipes nationales sont ouvertes aux membres de bonne réputation, inscrits au recensement, citoyens de porteur d'un passeport valide et qui se conforment aux autres critères d'éligibilité spécifiés dans ce document.

SECTION 4 – PROCEDURE DE NOMINATION

4.1 Équipe Nationale d'Aviron :

Les athlètes qui souhaitent être membres de l'équipe nationale d'aviron doivent :

- Accomplir tous les tests d'évaluation avant la date limite, sauf autorisation spécifique de permettant de reprogrammer le test.
- Participer au moins à 80% des régates nationales
- Participer au championnat national.
- Le club doit envoyer une lettre de demande d'intention à adresser à, et ce avant la date limite.
- Le directeur technique national et / ou les entraîneurs et entraîneuses de l'équipe nationale décideront du processus de sélection et de la liste d'invitations en tenant compte des critères d'éligibilité décrits dans ce document. Ils publieront les dates auxquelles les athlètes doivent se présenter pour les jours de sélection.

Les athlètes seront évalués en permanence jusqu'à l'heure prévue pour les épreuves selon les critères suivants:

- 1- Performance de la régata:
 - a) Y compris les compétences techniques en Skiff (1X).
 - b) Vitesse de course
 - c) Résultats des régates des 6 derniers mois
- 2- Tests en érgomètre.
- 3- Technique.
- 4- Compatibilité avec les autres athlètes et entraîneurs/entraîneuses.
- 5- Engagement au programme.
- 6- Préparation de la compétition.
- 7- Motivation personnelle.

Pour être considération dans la sélection des équipage Poids légers, les athlètes doivent être prêts inférieurs ou égales aux poids suivants :

Homme Poids légers : 72,5 kg

Dame Poids légers : 59 kg

- L'évaluation du potentiel de l'équipage sera basée sur la performance sur plusieurs distances et sur l'analyse du temps de passage par 500 m lors de l'entraînement en bateaux ainsi que le score réalisé en tests d'érgomètre sur: 150m, 2 km, 6 km et 15 km.
- L'entraîneur de l'équipe nationale décide de la composition finale des équipages et peut la modifier pour améliorer les performances / compétitivité de l'équipe.

4.2 Circonstances spéciales

Les athlètes peuvent demander une dérogation spéciale en cas de blessure, de maladie, d'interdiction ou dans d'autres circonstances.

Il / Elle doit s'adresser dès que possible par écrit au et au staff technique pour prendre en compte la blessure, la maladie ou d'autres circonstances. En cas de maladie ou de blessure, un rapport médical doit être remis au ainsi qu'au staff technique. Une permission spéciale pour ces cas particuliers peut être envisagée.

4.3 Nomination du barreur

Gardant à l'esprit ces critères de nomination, les barreurs seront nommés par l'entraîneur national suivant :

- L'expérience et les résultats en régates.
- La compatibilité avec les athlètes de l'équipage.
- La compatibilité avec l'entraîneur de l'équipage
- L'engagement au programme.

SECTION 5 – ENGAGEMENT DES ATHLÈTES

Les athlètes souhaitant participer au processus de sélection de l'équipe nationale d'aviron doivent signer un accord avec la Fédération d'aviron de

Cet accord précisera les responsabilités de la Fédération d'aviron de et de l'athlète, ainsi que ses relations avec les autres organisations sportives.

L'accord a pour but d'éviter les conflits entre les parties et qui pourrait potentiellement nuire à l'athlète, et le sport de l'aviron.

En cas de non signature de l'accord, tous les services de l'équipe nationale de (y compris les programmes de formation et le recours à l'équipe de) seront immédiatement supprimés.

SECTION 6 – PROCESSUS D'APPEL

Toutes les décisions prises et liées au présent document "Critères de sélection" peuvent faire l'objet d'un recours selon le système de recours

SECTION 7 - FINANCEMENT

Un camp d'entraînement peut être nécessaire pour sélectionner les équipes nationales. Le coût pour le club sera annoncé 15 jours à l'avance. Tout dépôt demandé doit être reçu avant le

.....

INFORMATIONS DE CONTACT:

Pour toutes questions relatives à ce document, n'hésitez pas à contacter:

Le directeur technique national / entraîneurs /entraîneuses de l'équipe nationale